



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE – 41^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 35 : Réglementation économique du transport aérien international — Politique

L'ÉLABORATION D'UN ACCORD INTERNATIONAL SPÉCIFIQUE POUR FACILITER UNE LIBÉRALISATION PLUS POUSSÉE DES SERVICES DE FRET AÉRIEN

(Note présentée par le Qatar)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail vise à fournir un bref aperçu du travail effectué pour le développement d'un accord international spécifique pour faciliter une libéralisation plus poussée des services de fret aérien ; il met en évidence les expériences de l'État du Qatar pour les opérations de fret aérien, en particulier compte tenu de la pandémie de COVID-19. Ce document de travail souligne également la façon dont la pandémie a renforcé les différences de conditions de fonctionnement des services de fret par rapport à celles des services passagers, tandis que les services de fret aérien ont également montré leur rôle vital en termes d'avantages économiques et pour le transport de marchandises médicales critiques ; La présente note expose donc la position de l'État du Qatar en ce qui concerne la justification d'envisager l'élaboration d'un accord international spécifique pour faciliter une libéralisation plus poussée des services de fret aérien.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note de l'expérience de l'État du Qatar en matière d'opérations de fret aérien ;
- b) demander instamment au Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien (ATRP), qui relève du Comité du transport aérien (ATC), de poursuivre les délibérations, notamment par l'intermédiaire d'un groupe de travail, afin d'examiner s'il est suffisamment justifié d'élaborer un accord international spécifique pour promouvoir le développement et faciliter une libéralisation plus poussée des services de fret aérien.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique — <i>Développement économique du transport aérien</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note de travail seront entreprises sous réserve des ressources prévues au Budget ordinaire 2023 - 2025 de l'OACI et/ou de contributions extrabudgétaires.

<i>Références :</i>	Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019)</i> Doc 10139, <i>40^e session de l'Assemblée, Montréal, 24 septembre – 4 octobre 2019, Rapport de la commission économique</i> A41-WP/13-EC/3, <i>Rapport d'étape sur la réglementation économique du transport aérien international</i> HLCC 2021-WP/239-PLN/13, <i>Rapport du volet Facilitation à la Conférence sur le point 10 de l'ordre du jour</i>
---------------------	---

1. CONTEXTE

1.1 La résolution A39-15 de l'Assemblée demande au Conseil « *d'achever l'examen d'un accord international par lequel les États pourraient libéraliser l'accès aux marchés et de poursuivre l'élaboration (...) d'un accord international spécifique visant à faciliter la libéralisation plus poussée des services de fret aérien, des objectifs de la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international, ainsi que de l'expérience passée des États et de leurs réalisations, notamment les accords existants de libéralisation de l'accès aux marchés conclus aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, ainsi que des diverses propositions présentées pendant la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6)* ».

1.2 Toutefois, les débats sur l'élaboration d'un tel accord international n'ont permis aucun progrès significatif à court terme en raison de divergences d'opinions et, par conséquent, l'ATC a décidé que l'ATRP « *cesse les travaux liés à l'élaboration d'un accord international visant à faciliter la libéralisation plus poussée des services de fret aérien* ».

1.3 La résolution A40-9 de l'Assemblée demande au Conseil « *d'entreprendre des travaux supplémentaires pour mieux comprendre les avantages et les enjeux de la libéralisation, et des obstacles à l'ouverture des marchés, de façon que l'on puisse étudier plus avant l'élaboration d'une approche multilatérale en temps opportun* » ; et de « *continuer à renforcer le dialogue et l'échange d'informations entre les États membres et l'industrie, en tenant compte des objectifs de la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien, (...)* ».

1.4 Lors de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (Montréal, 12 au 22 octobre 2021), l'importance de la libéralisation du fret dans le contexte de la pandémie COVID-19 a été discutée, dans le but de faciliter davantage le transport et la livraison des vaccins, des médicaments et des fournitures médicales nécessaires pour faire face à la pandémie COVID-19. Si la Conférence a soutenu le développement de mesures visant à proposer des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux pour faciliter le transport du fret aérien, il a également été noté que les questions relatives aux instruments multilatéraux sur la libéralisation du fret aérien ont été discutées précédemment au sein de l'ATRP, et que le Groupe a convenu, avant la pandémie de COVID-19, de ne pas négocier un accord séparé sur la libéralisation du fret aérien à court terme.

1.5 En conséquence, l'OACI, par le biais de l'ATRP, s'est efforcée de renforcer le dialogue et l'échange d'informations entre les États membres et l'industrie aéronautique sur la libéralisation de l'accès au marché pour les services de passagers et de fret. Au cours de la réunion à laquelle a participé l'État du Qatar, il a été dit à maintes reprises qu'étant donné leurs caractéristiques distinctes en termes d'exploitation, les services de fret aérien nécessitent une plus grande liberté commerciale et un traitement axé sur les affaires.

2. L'EXPÉRIENCE DE L'EXPLOITATION DU FRET POUR L'ÉTAT DU QATAR

2.1 Selon l'Association du transport aérien international (IATA), les compagnies aériennes transportent plus de 52 millions de tonnes métriques de marchandises par an, ce qui représente plus de 35 % du commerce mondial en valeur mais moins de 1 % du commerce mondial en volume. Avec une valeur de plus de 6,8 trillions de dollars de marchandises transportées chaque année, le fret aérien est un important catalyseur du commerce mondial. Le fret est essentiel pour le transport rapide de biens et de matériaux critiques et sensibles au facteur temps, tels que vaccins, fournitures et équipements médicaux, soutenant ainsi les chaînes d'approvisionnement mondiales. En mars 2021, le fret aérien a continué à se développer fortement, les tonnes-kilomètres de fret de l'ensemble du secteur ayant augmenté de 4,4 % par rapport aux niveaux d'avant la crise.

2.2 La pandémie mondiale a affecté les opérations de fret de Qatar Airways Cargo, branche fret de Qatar Airways. Les agents de service d'escale ont réduit le nombre d'avions qu'ils étaient en mesure de prendre en charge, ce qui, ajouté aux restrictions de voyage et à l'incertitude dans l'exploitation, a contribué à l'annulation de vols. Cependant, les opérations de fret se sont adaptées pour maintenir un état de préparation pour les clients et les partenaires, avec une planification du réseau coordonnée pour maximiser le transport en soute tout en travaillant avec une main-d'œuvre réduite.

2.3 En réponse à l'impact de la COVID-19, Qatar Airways Cargo s'est adaptée aux exigences des clients pour répondre à des demandes spécifiques, telles que le transport de vaccins, et a établi et maintenu de nouveaux partenariats.

2.4 Qatar Airways a conclu un partenariat de deux ans avec le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'agence des Nations unies pour les réfugiés, afin de fournir une aide humanitaire et une assistance aux personnes déplacées dans le monde. L'accord, qui a été signé à Doha le 19 mai 2020, soutient la fourniture par le HCR d'un soutien vital, notamment sous forme d'eau, de soins médicaux et de matériel d'hygiène, pour assurer la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des membres des communautés d'accueil dans le monde entier. Qatar Airways Cargo a signé un protocole d'accord avec le Fonds international des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) sur une période de cinq ans. Cette initiative donne la priorité à l'envoi de vaccins contre la COVID-19 et de fournitures essentielles dans le cadre de l'initiative de fret aérien humanitaire de l'UNICEF. Le produit QR Pharma de Qatar Airways Cargo fournit un fret aérien à température contrôlée pour les produits pharmaceutiques, offrant des solutions actives et passives en matière de logistique de la chaîne du froid.

2.5 Qatar Airways Cargo a assuré le transport gratuit de fret aérien pour les ambassades et consulats chinois dans le monde entier, transportant les premiers secours médicaux à Wuhan le 2 février 2020. Tout au long de la pandémie, Qatar Airways a transporté plus de 300 tonnes de fret pour les ambassades et consulats chinois dans plus de 15 pays. Qatar Airways Cargo a également organisé des vols vers Pékin, Shanghai et Guangzhou, transportant 300 tonnes de fournitures médicales données par les compagnies aériennes pour soutenir les efforts de secours de la Chine dans le cadre de la COVID-19.

2.6 Qatar Airways Cargo s'est associé au gouvernement australien pour rétablir les chaînes d'approvisionnement mondiales critiques par le biais du Mécanisme international d'assistance au fret (IFAM), une initiative du gouvernement australien visant à aider à rétablir les chaînes d'approvisionnement mondiales pour les producteurs australiens de produits agricoles et de pêche de grande valeur touchés par les mesures de confinement contre la COVID-19. Grâce à cette initiative, le gouvernement australien compense partiellement le coût du fret aérien, réduisant ainsi les coûts pour les exportateurs et assurant le transport continu de leurs produits.

2.7 Enfin, un plan de riposte pour la vaccination contre la COVID-19 a été élaboré afin de garantir que notre transport de vaccins répond aux normes et aux exigences de conformité les plus élevées. Qatar Airways Cargo a entrepris de cartographier les besoins en capacité sur les principales voies de destination et a introduit des codes de produit et de manutention spéciaux pour toutes les expéditions de vaccins contre la COVID-19. Ces codes de manutention ont facilité les processus de hiérarchisation, de contrôle et de suivi des vaccins.

3. LA POSITION DE L'ÉTAT DU QATAR

3.1 Les opérations de fret aérien durant la pandémie ont clairement montré que les services tout-cargo fonctionnent dans des conditions différentes de celles des services passagers. Les services de fret aérien ont démontré leur rôle vital en termes d'avantages économiques et pour le transport de biens médicaux essentiels, au moment où ils sont le plus nécessaires.

3.2 L'État du Qatar croit fermement que les informations et les faits mis en évidence lors de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'expérience du pays pendant la pandémie sur les opérations des services de fret aérien, justifient que les États membres de l'OACI envisagent de développer un accord international spécifique pour faciliter une libéralisation plus poussée des services de fret aérien, indépendamment de la décision concernant l'accord de libéralisation de l'accès au marché.

3.3 L'État du Qatar réaffirme son soutien à la création du groupe de travail, comme indiqué aux paragraphes 2.4 et 3.4 de la note A41-WP/13-EC/3, présentée par le Conseil de l'OACI.

3.4 L'État du Qatar estime également qu'une partie des stratégies visant à compléter les activités de l'OACI dans ce domaine devrait inclure une étude complète des expériences de libéralisation en cours au niveau régional, tout en prenant note des approches qui ont contribué à réduire les différences et à éliminer les obstacles à une amélioration continue de la libéralisation des services de fret aérien.